



Reduction secteur commercial

Par **solive31**, le **10/09/2008** à **16:48**

Bonjour, rnje suis conseiller commercial automobile depuis 12 ans dans la meme societe (filiale de marque francaise). mon statut est cadre.Jesuis commercial secteur c est a dire que j ai la responsabilite et la gestion de la clientele de 7 agents de la marque soit un potentiel de x vehicules.je realise mes objectif a 106% depuis le debut de l annee.ce qui represente 120 vehicules d ou une remuneration en fonction de ce volume. rnmon employeur me convoque et oralement me stipule que mon secteur suite a l embauche d un nouveau commercial(non cadre)va prendre la responsabilite d environ la moitie de mon secteur.mais que mes objectif vont baisser. rnil setrouve que la remuneration des commerciaux vehicules se fait en fonction du volume de vehicules vendus. rnje signale donc a ma direction en presence du delegue du personnel , que cela revient a me baisser mon salaire de 40% et donc que je ne peux accepter cette situation. rnque puis je faire?quel recours ai je ?suis je dans mon droit? rnmerci de me repondre rnps:j ai demander une compensation financiere et ou une mutation interne sur un secteur a potentiel equivalent.ces deux solutions m ont ete refuse